

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 13

Abstention(s) : 0

Pour : 13

Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 17/11/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Olivia SEON, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTS et EXCUSES : M. Philippe FAYOLLE qui donne pouvoir à M. André MICHEL, Mme Béatrice RODRIGUES qui donne pouvoir à M. Pierre SIMONE, Mme Sylvie SECOND qui donne pouvoir à Mme Marie-Claire GARIN, Mme Chrystelle MALIGEAY qui donne pouvoir à M. Bernard GAGNIERE, M. Christophe FERRIER qui donne pouvoir à M. Jimmy GOUGAUD, M. Jean-Christophe VOUTE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MARJOLLET

N° 2025-11-24-10

OBJET : Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe de voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de voirie, une demande de subvention dans le cadre du fonds de solidarité – enveloppe de voirie communale, peut-être déposée auprès du Département de la Loire.

Monsieur le Maire présente les devis établis pour les travaux de voirie 2026, à savoir : une partie du Chemin de Deschosses, du Chemin de St Geaud et du Chemin du Maréchal Ferrant

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - Décide de retenir les devis pour un montant global de 43 436,10 € HT pour les travaux de voirie 2026, à savoir : une partie du Chemin de Deschosses, du Chemin de St Geaud et du Chemin du Maréchal Ferrant.

2° - Sollicite le Département de la Loire pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du fonds de solidarité – enveloppe de voirie communale.

3° - Autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention qui sera déposé auprès du Département de la Loire dans le cadre du fonds de solidarité – enveloppe de voirie communale.

4° - Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle MARJOLLET

Le Maire,
Pierre SIMONE

